



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

# 8 IGC

**CE/14/8.IGC/8**  
**Paris, le 9 octobre 2014**  
**Original : anglais**

## **COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Huitième session ordinaire**  
**Paris, Siège de l'UNESCO**  
**9 -11 décembre 2014**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire** : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et aux Décisions 3.IGC 5, 4.IGC 10A, 5.IGC 5, 6.IGC 5 et 7.IGC 6 adoptées par le Comité, le présent document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC.

Décision requise : paragraphe 45

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC ») est un Fonds multi donateurs volontaire constitué en vertu de l'article 18 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (ci-après « la Convention »). Il a pour objet de faciliter la coopération internationale pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de promouvoir l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. Le principal objectif du FIDC est d'investir dans des projets qui aboutissent à des changements structurels via l'introduction et/ou l'élaboration de politiques et de stratégies ayant un impact direct sur la création, la production et la distribution d'une diversité d'expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, et sur l'accès à celles-ci, ainsi que par le renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles viables à l'échelle locale et régionale.

3. Lors de sa deuxième session ordinaire de juin 2009, la Conférence des Parties a approuvé les *Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle* (ci-après « les Orientations ») et a mis en place une phase pilote de trois ans (2009 – 2012). Le FIDC est devenu opérationnel avec le premier appel à demandes de financement lancé en mars 2010. Lors de sa quatrième session ordinaire de juin 2013, la Conférence des Parties a approuvé les Orientations révisées (Résolution 4.CP 9), qui reposent sur l'évaluation des mécanismes de gestion du FIDC mis en œuvre par le Service d'évaluation et d'audit (ci-après « IOS ») de l'UNESCO et les Décisions du Comité.

4. Depuis 2010, le FIDC a alloué près de 4,7 millions USD de financement à destination de 71 projets au sein de 43 pays en développement et moins avancés. Les projets financés par le FIDC contribuent à : i) créer des contextes favorables à l'élaboration de politiques qui font la promotion de la diversité des expressions culturelles ; ii) démontrer la valeur et les perspectives offertes par les industries culturelles et créatives dans la mise en place du développement durable ; et iii) renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles dans le secteur culturel.

5. Concrètement, le FIDC a soutenu les autorités publiques et les organisations non gouvernementales de pays comme la Bosnie-et-Herzégovine, la Grenade et le Togo à s'allier pour adopter, actualiser et mettre en œuvre des politiques et stratégies adaptées aux besoins spécifiques des secteurs créatifs de leur pays. En outre, le FIDC a favorisé le renforcement des capacités des entrepreneurs du secteur culturel d'Afrique du Sud, du Brésil et du Tadjikistan, afin de leur permettre de développer leurs propres entreprises, d'adopter de nouveaux modèles d'entreprise et d'accéder aux marchés locaux et régionaux. Le FIDC a également contribué à la mise en place de coopérations et partenariats innovants entre différents acteurs des secteurs créatifs de pays tels que la République démocratique populaire Lao, le Monténégro et le Zimbabwe.

6. Bien que le FIDC soit de plus en plus considéré par ses parties prenantes comme un outil performant de coopération internationale pour la promotion de secteurs culturels et créatifs dynamiques, attirant ainsi un nombre croissant de demandes de financement recevables chaque année et consolidant sa base de donateurs avec succès, il est confronté à certains défis qui pourraient compromettre son efficacité dans les cycles de financement à venir. Les principaux défis du FIDC sont : i) l'absence de ressources humaines suffisantes pour gérer le Fonds, contrôler et suivre les projets financés et mettre en œuvre sa stratégie de levée de fonds ; ii) la stagnation des contributions au Fonds ; et iii) l'insuffisance de la visibilité et de la connaissance du FIDC et des perspectives qu'il offre, en particulier parmi les bénéficiaires et donateurs potentiels en Asie et dans le Pacifique ainsi que dans les États arabes.

7. Lors de cette session, le Comité examinera le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC, décidera des projets qui seront pris en charge par le FIDC en 2015 sur la base des recommandations effectuées par le groupe d'experts (Annexes I et II) et notera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Service d'évaluation et d'audit sur le FIDC.

8. Le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC comprend les sections suivantes :

- I. Gestion du FIDC
- II. Suivi des cycles de financement 2010, 2011, 2012 et 2013
- III. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Service d'évaluation et d'audit sur le FIDC
- IV. Appel à demandes de financement pour 2014
- V. Examen technique par le Secrétariat
- VI. Évaluation par le groupe d'experts des demandes de financement recevables au titre de 2014
- VII. Recommandations du groupe d'experts

9. Les documents distincts ont été élaborés comme suit :

- Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds du FIDC (Document CE/14/8.IGC/9) ;
- Utilisation des ressources financières du FIDC et projet de budget prévisionnel pour 2015 (Document CE/14/8.IGC/10) ;
- Document d'information sur le FIDC « Investir dans la créativité. Transformer les sociétés : résultats des projets soutenus par le Fonds international pour la diversité culturelle (2012 - 2014) » (Document CE/14/8.IGC/INF.3).

#### **I. Gestion du FIDC**

10. Au cours de la période de référence, quatre membres du personnel de la Section de la diversité des expressions culturelles et deux membres du personnel de l'Unité administrative du Secteur de la culture (CLT/AO) ont contribué à la gestion du FIDC. Les membres du personnel de la Section de la diversité des expressions culturelles correspondent à un poste P-5 (dont 20 % du temps est consacré au FIDC), un poste P-4 (dont 70 % du temps est consacré au FIDC), un poste P-2 (dont 100 % du temps est consacré au FIDC) et un poste G-6 (dont 80 % du temps est consacré au FIDC). Pour ce qui est des membres du personnel de l'Unité administrative du Secteur de la culture, ceux-ci correspondent à un poste P-4 (dont 5 % du temps est consacré au FIDC) et à un poste G-7 (dont 15 % du temps est consacré au FIDC).

11. Les coûts de personnel liés à la gestion du FIDC sont respectivement couverts par le biais du budget du programme régulier de la Section de la diversité des expressions culturelles et de l'Unité administrative du Secteur de la culture. Des consultants spécialisés ont en outre été recrutés pour accomplir certaines tâches, notamment la création de la plate-forme en ligne du FIDC, le développement d'un cadre de gestion basée sur les résultats (ci-après « GBR ») ainsi que la préparation et la distribution de supports de communication, et sont rémunérés dans le cadre du programme régulier et du FIDC.

12. La politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO n'a pas encore été mise en œuvre pour le FIDC. À la suite de la Décision 7.IGC 9, paragraphe 6 du Comité et de la Recommandation 1e sur les méthodes de travail des conventions culturelles du Service d'évaluation et d'audit, le Secrétariat a soumis au Comité, au cours de sa huitième session ordinaire, une politique de recouvrement des coûts reposant sur les mêmes principes que les autres conventions culturelles (voir Document CE/14/8.IGC/5a).

13. Les membres du personnel susmentionnés s'occupaient notamment des tâches suivantes :

- administration de projets : y compris le traitement des prestations et des paiements pour les 71 projets financés par le FIDC, la coordination de toute la correspondance avec les responsables de projet et le traitement des contrats, des prestations et des paiements pour tous les cycles de financement ;

- mise en œuvre des projets : y compris la gestion de toute la correspondance ainsi que le contrôle de la mise en œuvre et le suivi des 71 projets financés par le FIDC ;
- cinquième appel à demandes de financement : préparer le dossier de demande et les instructions données à la Commission nationale en anglais et en français ; répondre aux questions sur la procédure, le contenu et les conditions de la demande ; enregistrer les demandes de financement que le Secrétariat a reçues et réaliser un examen technique ; préparer et traiter les contrats pour les membres du groupe d'experts du FIDC ; rédiger les courriers aux demandeurs et aux Commissions nationales qui communiqueront les résultats de l'examen technique du Secrétariat et répondre aux questions ;
- communication : mettre à jour le site web du FIDC avec les profils des projets nouvellement financés et les actualités, mises à jour et résultats des projets en cours ; assurer une liaison avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés en vue de coordonner les efforts de mise en œuvre du projet ; rédiger les documents et les présentations des réunions et événements liés au FIDC organisés dans divers pays en développement du monde entier ;
- levée de fonds : préparer et coordonner les activités et événements liés à la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC, y compris la rédaction et la diffusion des cinq mises à jour, des récits multimédias et des brochures portant sur les projets du FIDC, et le suivi de la campagne de levée de fonds « Votre 1% compte pour la créativité ».

## II. Suivi des cycles de financement 2010, 2011, 2012 et 2013

14. En ce qui concerne le cycle de financement de 2010, les 31 projets approuvés ont été complétés. En janvier 2014, afin de mettre fin à cinq contrats de bénéficiaires qui avaient déclaré ne pas être en mesure de garantir la bonne continuation de leurs projets (à savoir le Ministère de la Culture et des Arts, Congo ; la *National Art Gallery of Namibia*, Namibie ; la Commission nationale péruvienne pour l'UNESCO, Pérou ; et la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, Tunisie), le Secrétariat a demandé aux institutions bénéficiaires de :

- (i) soumettre un rapport sur les résultats du projet ; et
- (ii) soumettre tous les documents justificatifs, à savoir les factures d'origine et les bordereaux de paiement correspondant aux paiements effectués avec les fonds de l'UNESCO.

15. Un courrier daté 29 octobre 2014 a été envoyé aux institutions bénéficiaires afin de les informer qu'après examen des documents justificatifs reçus, il leur était demandé de rembourser toutes les sommes dues au FIDC, le cas échéant. Étant donné que les cinq contrats ont officiellement été clôturés, le Secrétariat souhaite demander au Comité qu'un montant total de 81 850 \$ US soit recredité au FIDC. Ce montant avait initialement été alloué à ces projets et représente le solde impayé de ces contrats.

16. En ce qui concerne le cycle de financement de 2011, au 12 novembre 2014, 16 des 17 projets approuvés ont été menés à bien. Toutes les activités du projet restant (Knjizni Blok, Croatie) ont été accomplies et le Secrétariat a procédé à la clôture du contrat.

17. Concernant le cycle de financement de 2012, au 12 novembre 2014, 6 des 13 projets approuvés ont été menés à bien. Les projets restants seront achevés en 2015, comme prévu dans leurs contrats.

18. Pour ce qui est du cycle de 2013 et à la suite de la Décision 7.IGC 6 du Comité, les activités suivantes ont été menées par le Secrétariat au cours de la période de janvier à novembre 2014 :

- (i) les termes de référence des contrats des 10 projets approuvés ont été rédigés, les contrats ont été remis et leurs premiers paiements effectués ; et

(ii) des courriers ont été envoyés aux Commissions nationales des 46 projets non retenus afin de les informer de la décision du Comité et de la mise à disposition des résultats de l'évaluation du groupe d'experts sur le site web du FIDC, avec copie aux Délégations permanentes, aux points de contact nationaux et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés.

19. Le Secrétariat contrôle la mise en œuvre de tous les projets en cours, assurant la communication continue par courrier électronique, téléphone et en personne à la fois au Siège et hors Siège, dans la mesure du possible, avec les bénéficiaires du financement du FIDC. Les résultats de tous les projets complétés sont disponibles sur le site web du FIDC ainsi que dans le document d'information CE/14/8.IGC/INF.3.

20. Des statistiques concernant les projets financés dans les cycles de financement de 2010, 2011, 2012 et 2013 sont disponibles ci-dessous. Des tableaux et graphiques concernant les projets financés par le FIDC figurent sur le site web du FIDC : <http://fr.unesco.org/creativity/fidc/statistiques-projets-finances>.

- Concernant le financement par région, 49,2 % des fonds que le FIDC a déboursés étaient destinés à l'Afrique, 29,5 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 10,6 % aux États d'Europe de l'Est, 6,7 % à l'Asie et au Pacifique, 2,2 % aux projets réalisés dans plus d'une région et 1,8 % aux États arabes.
- Pour ce qui est du type de bénéficiaire, près de 60 % des organisations bénéficiaires sont des ONG, 34 % sont des Parties et 6 % sont des OING.
- Si l'on examine les domaines culturels, 23 % des projets financés par le FIDC ont trait au cinéma et aux arts audiovisuels, 21 % à la musique, 18 % aux arts du spectacle, 15 % aux arts visuels, 12% au livre et à l'édition, 7 % au design et à l'artisanat et 4 % aux arts médiatiques.
- En termes d'impact, 50% des projets financés par le FIDC concernent le développement durable des capacités, 28% le développement des industries culturelles et créatives et 22% la gouvernance et la politique publique. 1 656 461 \$ US ont été investis dans des projets axés sur la jeunesse, ce qui représente 35,4 % du total du financement de projets du FIDC.
- 1 087 574 \$ US ont été investis dans des projets favorisant l'égalité des genres, ce qui représente 23,2 % du total du financement de projets du FIDC.
- 480 431 \$ US ont été investis dans des projets portant sur les créateurs autochtones, ce qui représente 10,3 % du total du financement de projets du FIDC.
- 382 892 \$ US ont été investis dans des projets mis en œuvre dans des petits États insulaires en développement (PEID), ce qui représente 8,2 % du total du financement de projets du FIDC. En outre, les PEID représentent plus de 15 % (7 sur 43) des pays dans lesquels des projets financés par le FIDC ont été mis en œuvre.

### **III. Suivi de la mise en œuvre des recommandations du Service d'évaluation et d'audit (IOS) sur le FIDC**

21. En janvier 2012, IOS a amorcé l'évaluation de la phase pilote du FIDC, en apportant une attention particulière à la bonne gestion des ressources ainsi qu'aux effets structurants des projets, leur pérennité et leur complémentarité avec des projets financés par les États, les Parties et d'autres Fonds internationaux (Décision 5.IGC 7).

22. Lors de sa sixième session ordinaire de décembre 2012, le Comité a examiné le rapport de l'IOS et a adopté la majorité des 35 recommandations sur l'évaluation de la phase pilote du FIDC. En outre, le Comité a encouragé le Secrétariat à rechercher des fonds extrabudgétaires afin de mettre en œuvre les recommandations d'IOS sur la gestion des connaissances et le suivi des projets (Décision 6.IGC 7, paragraphe 4). Il a également rappelé l'importance d'une gestion exemplaire du FIDC en vue de maximiser son impact et de garantir la réussite de sa stratégie de levée de fonds (Décision 6.IGC 7, paragraphe 5). Il a enfin demandé au Secrétariat d'élaborer un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations d'IOS adoptées par le Comité (Décision 6.IGC 7, paragraphe 6).

23. La Conférence des Parties, lors de sa quatrième session ordinaire, et le Comité, lors de sa septième session ordinaire, ont tous deux reconnu les progrès réalisés par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations d'IOS, ont encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts et ont demandé aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre les recommandations d'IOS (Décision 7.IGC 8).

24. À ce jour, la majorité des recommandations d'IOS (à savoir les Recommandations 3, 4, 5, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 25, 27, 30 et 35) ont déjà été intégralement mises en œuvre par le Secrétariat via leur intégration aux Orientations du FIDC. La mise en œuvre des recommandations d'IOS a permis d'améliorer le fonctionnement du FIDC, de rationaliser ses processus et de démontrer son impact à l'échelle locale. L'Annexe III présente un aperçu de l'état de mise en œuvre de ces recommandations, ce qui inclut les progrès réalisés en vue de leur complète mise en œuvre.

25. Concernant l'une des principales recommandations d'IOS (Recommandation 7 : Élaborer un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs), le Secrétariat a fait appel à un expert possédant une grande expérience en la matière afin de développer le cadre GBR pour le FIDC et son plan de mise en œuvre en coordination avec les parties prenantes du FIDC. Le cadre GBR définit l'objectif du FIDC (qui soutient directement l'Objectif stratégique n° 8 de l'UNESCO : favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles), ses issues (qui sont alignées sur les résultats à moyen terme de l'UNESCO : C/4) et ses résultats (qui doivent être atteints dans un délai de quatre ans : C/5), ainsi qu'une série d'indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, datés). Pour le FIDC, le cadre GBR a pour objet de suivre et d'améliorer les performances du Fonds et de démontrer qu'il atteint ses objectifs.

26. Le cadre GBR (Annexe IV) a déjà été intégré aux mécanismes de gestion du FIDC, ce qui inclut le Formulaire d'évaluation révisé, le projet de Guides de présélection et d'évaluation et le nouveau site web du FIDC, et sera mis en œuvre par la suite à l'occasion du lancement du prochain appel à demandes de financement du FIDC. En outre, le Secrétariat a procédé au développement initial d'une base de référence axée sur les résultats pour le Cadre afin de rassembler des données homogènes et comparables en procédant à l'analyse et au suivi rétrospectifs de tous les projets financés et terminés. Cet exercice se poursuivra tout au long de l'année 2015. La mise en œuvre de cette recommandation aide les parties prenantes du FIDC à se faire une idée plus précise de ses objectifs et des résultats attendus et à mieux connaître l'impact des projets financés par le FIDC à l'échelle locale.

27. Concernant une autre recommandation importante d'IOS (Recommandations 15 et 16 : Développer une plateforme de gestion des connaissances (ci-après « PGC ») en vue de promouvoir le partage d'informations et la transparence), le Secrétariat a lancé son nouveau site web (<http://www.unesco.org/ifcd>) le 12 novembre 2014, qui mettra en avant les résultats et l'impact des projets financés par le FIDC. Le site web présente également le profil des projets, des articles sur leur impact et des supports audiovisuels ainsi qu'une rubrique consacrée à la levée de fonds pour le FIDC.

#### **IV. Appel à demandes de financement pour 2014**

28. En préparation au cinquième appel à demandes de financement, le Secrétariat a pris les mesures suivantes :

- i) le Formulaire de demande de financement, le Guide annoté du Formulaire de demande pour les projets et le Formulaire d'évaluation du groupe d'experts ont été révisés pour tenir compte des nouvelles Orientations du FIDC, qui ont été approuvées par la Conférence des Parties lors de sa quatrième session ordinaire de juin 2013 (Résolution 4.CP 9) ;
- ii) des courriers ont été envoyés aux nouveaux membres du groupe d'experts et aux experts suppléants afin de les informer de leur nomination par le Comité. De plus, des lettres ont été envoyées aux experts dont le mandat est arrivé à échéance afin de les remercier pour leur engagement et l'excellence de leur travail ;

iii) une téléconférence et plusieurs échanges de courriers électroniques ont été organisés avec le groupe d'experts afin de tenir ceux-ci informés des nouveaux éléments concernant la procédure de demande et d'évaluation, et pour les impliquer dans la préparation du cinquième cycle de financement.

29. Le 29 janvier 2014, le cinquième appel à demandes de financement du FIDC a été lancé sur le site web de la Convention. La date de clôture des demandes a été annoncée au 15 mai 2014, conformément aux Orientations. Des informations pertinentes et faciles à utiliser sur la procédure de demande et de sélection sont disponibles sur le site web du FIDC. L'introduction de nouvelles dates de lancement et de clôture, pour la première fois utilisées au cours du cinquième appel à demandes de financement, a amélioré la performance et la fluidité du processus d'examen technique en raison du délai supplémentaire accordé au Secrétariat et au groupe d'experts du FIDC pour accomplir leurs fonctions, en comparaison avec le précédent cycle de financement.

30. Un dossier d'information destiné aux Commissions nationales contenant des documents essentiels sur l'appel à demandes de financement a été élaboré et distribué en anglais et en français le 30 janvier 2014. Le 21 mars 2014, une autre annonce a été envoyée par courrier électronique aux Commissions nationales, aux Délégations permanentes, aux points de contact nationaux des Parties à la Convention et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO pour leur rappeler la date limite de soumission des demandes de financement au Secrétariat.

## **V. Examen technique par le Secrétariat**

31. Le nombre total de demandes de financement reçues par le Secrétariat était de 172, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport au précédent appel à demandes de financement. Une des raisons de ce déclin est peut-être la décision de certaines Commissions nationales de ne présélectionner qu'une ou deux demandes de financement, bien qu'elles aient la possibilité d'en présélectionner quatre.

32. Le Secrétariat a réalisé un examen technique des demandes de financement afin de s'assurer que celles-ci étaient complètes et relevaient des domaines d'intervention du FIDC et qu'elles étaient ainsi recevables. À la suite de l'examen technique du Secrétariat, 74 demandes de financement issues de 44 pays et de quatre OING ont été jugées recevables pour un montant total de 6 688 044 \$ US. En outre, 98 demandes de financement ont été jugées irrecevables et n'ont par conséquent pas été soumises à l'évaluation du groupe d'experts, principalement en raison du fait que la demande de financement n'était pas complète ou ne relevait pas des domaines d'intervention du FIDC. Le 13 août 2014, un courrier a été adressé aux Commissions nationales qui avaient présélectionné des demandes, ainsi qu'aux OING qui avaient soumis des demandes, afin de les informer du résultat de l'examen technique réalisée par le Secrétariat.

33. En termes de comparaison, même si le nombre total de demandes de financement a diminué par rapport au cycle de financement précédent, le nombre de demandes de financement recevables a augmenté et est passé de 28 % en 2013 à 43 % en 2014. Cela est révélateur d'une meilleure compréhension des objectifs et du champ d'intervention du FIDC de la part des demandeurs et des Commissions nationales.

34. Quelques statistiques concernant l'appel à demandes de financement de 2014 sont disponibles ci-dessous :

- Les demandes de financement ont émané de 67 pays (dont 64 pays recevables) et de 17 OING.
- La représentation régionale des demandes de financement est la suivante : 40% d'Afrique ; 34 % d'Amérique latine et des Caraïbes ; 15 % des États d'Europe orientale ; 7 % d'Asie et du Pacifique ; et 4 % des États arabes.
- 29 % des demandes de financement ont été soumises par des Parties ; 2% par des États non parties; 59 % par des ONG et 10 % par des OING.

- En termes d'impact, 56 % des demandes de financement recevables concernent le développement durable des capacités, 27 % le développement des industries culturelles et créatives et 17 % la gouvernance et la politique publique.
- Pour ce qui est des demandes de financement recevables axées sur la consolidation du développement des industries culturelles et créatives, 24 % concernent le design et l'artisanat, 21% la musique, 17% les arts de la scène, 14% le cinéma et les arts audiovisuels, 12% les livres et l'édition, 9% les arts visuels et 3 % les arts médiatiques.
- 74 % des demandes de financement recevables avaient trait à l'égalité des genres, ce qui représente 15% d'augmentation comparé à 2013, 12% étaient liées au PIED ce qui représente une augmentation de 6% comparé à 2013. 74% des demandes de financement recevables concernaient la jeunesse, 40% l'Afrique et 4% les créateurs autochtones. En comparaison avec les cycles de financement précédents, ces données sont similaires.
- 70% des demandes de financement ont été soumises en anglais et 30 % en français.

## **VI. Évaluation par le groupe d'experts des demandes de financement recevables au titre de 2014**

35. Une fois l'examen technique du Secrétariat réalisé, les 74 demandes de financement recevables ont été transmises au groupe d'experts pour évaluation via la plate-forme interne du FIDC. Deux experts ont évalué indépendamment chaque demande en remplissant des formulaires d'évaluation en ligne où ils ont inscrit les notes attribuées, les commentaires relatifs à chaque critère et une synthèse de l'évaluation sous une forme permettant d'effectuer un retour au Comité et aux demandeurs. Les experts ne reçoivent en aucun cas de demandes de leur pays d'origine.

36. Le groupe d'experts a évalué les demandes de financement en les comparant aux critères d'évaluation établis au paragraphe 19 des Orientations du FIDC. Chaque expert peut attribuer un maximum de 20 points à une demande de financement pour tous les critères applicables, après examen de sa pertinence, faisabilité, gestion financière et responsabilité comptable, de son impact et de sa durabilité. La somme des notes totales attribuées par les deux experts indépendants, qui peut atteindre un maximum de 40 points, constitue la note totale de la demande de financement.

37. Conformément au paragraphe 16.3 des Orientations et au paragraphe 8 de la Décision 7.IGC 6, le Secrétariat a organisé en juillet 2014 une réunion au Siège de l'UNESCO à Paris pour les membres du groupe d'experts. Pendant la réunion, les experts ont eu l'occasion d'échanger sur la démarche qu'ils ont adoptée dans le cadre du processus d'évaluation, d'évoquer les défis auxquels ils ont été confrontés et de parvenir à un consensus sur les projets à recommander pour le financement.

38. À la suite de la réunion des membres du groupe d'experts, le coordinateur du groupe d'experts a validé toutes les évaluations ainsi que la liste des projets dont le financement est recommandé en tenant compte des évaluations individuelles et du montant total disponible pour financement.

## **VII. Recommandations du groupe d'experts**

39. Comme indiqué dans le Document CE/14/8.IGC/10 et à l'Annexe I du présent document, un total de **624 296 \$ US** est disponible du FIDC pour le financement de projets sélectionnés conformément à la Décision 7.IGC 6.

40. L'Annexe I présente une liste contenant les sept demandes de financement que le groupe d'experts recommande au Comité d'examiner. Les projets sont répertoriés en fonction de la note totale attribuée par les experts. La liste de projets recommandés inclut cinq Parties dont les institutions et/ou les organisations culturelles peuvent bénéficier d'un financement du FIDC pour la première fois, si le Comité en décide ainsi, à savoir le Gabon, le Maroc, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie. L'Annexe II contient des fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé avec des informations présentées conformément au paragraphe 19 des Orientations afin de faciliter le processus de prise de décision du Comité.



41. Conformément au paragraphe 5 de la Décision 5.IGC 7, tous les fichiers de demandes de financement reçues dans le cadre du cinquième appel du FIDC, y compris les formulaires de demande, les formulaires d'évaluation de la Commission nationale, l'examen technique du Secrétariat, les évaluations réalisées par le groupe d'experts et la validation par le coordinateur du groupe d'experts, ont été mis en ligne le 12 novembre par le Secrétariat sur le site web de la Convention : <http://fr.unesco.org/creativity/ifcd/project-list/2014>.

42. Le groupe d'experts a soumis au Secrétariat ses commentaires sur le processus d'évaluation, la méthode d'examen des demandes de financement soumises au cours du cinquième appel et sur les projets de Guides de présélection et d'évaluation du FIDC. Dans l'ensemble, le groupe d'experts a constaté que :

- les demandes de financement du cinquième appel étaient d'une meilleure qualité que lors des appels précédents.
- les informations quantitatives et qualitatives requises au sujet des bénéficiaires des demandes de financement ont apporté des données pertinentes qui ont permis de réaliser des évaluations plus approfondies ;
- la nouvelle plate-forme du FIDC, qui inclut un système d'évaluation en ligne, a facilité le travail des experts en leur permettant d'accéder à toutes les informations nécessaires, de transmettre des commentaires et des notes et de consulter les évaluations des autres experts de façon simultanée.

43. En outre, le groupe d'experts a recommandé l'adoption des mesures suivantes :

- un nouveau critère est inclus dans le formulaire d'évaluation afin de garantir un équilibre géographique des demandes de financement recommandées, en conformité avec le paragraphe 6.6 des Orientations ;
- le système de notation est modifié (en augmentant le score maximum attribuable par projet à 100 points au lieu de 40) afin de permettre une attribution de points plus nuancée ;
- les dépenses pour le personnel associé aux projets et les coûts des prestataires externes doivent se limiter à 30 % du budget total ;
- étant donné le nombre croissant de demandes de financement soumises par des OING établies dans des pays développés, la priorité doit être accordée aux demandes de financement soumises par des OING établies dans des pays en développement.

44. Les Commissions nationales ont continué à jouer un rôle prépondérant dans le processus du FIDC en diffusant l'appel à demandes de financement, en offrant des conseils sur la façon de remplir les formulaires de demande, en formant le groupe de présélection à l'échelle nationale et en soumettant les demandes de financement présélectionnées au Secrétariat. Cependant, toutes les Commissions nationales n'étaient pas en mesure d'assumer entièrement leurs responsabilités et certaines d'entre elles ont exprimé le besoin de bénéficier d'activités directes de renforcement des capacités organisées par le Secrétariat à l'avenir.

45. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

### **PROJET DE DÉCISION 8.IGC 8**

*Le Comité,*

1. Ayant examiné le Document CE/14/8.IGC/8 et ses Annexes ;
2. Prenant note du montant total de 1 086 323 \$ US disponible au sein du FIDC au 30 juin 2014 pour le cinquième cycle de financement du FIDC, tel qu'indiqué à l'Annexe II du document CE/14/8.IGC/10 ;
3. Prend note des commentaires et des recommandations du groupe d'experts ;

4. Décide que les projets présentés à l'Annexe II et annexés à la présente Décision recevront un soutien financier du FIDC ;
5. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2015 et d'allouer à cette fin 70 pour cent des fonds disponibles au 30 juin 2015 ;
6. Décide de recréditer 81 850 \$ US, qui avaient été initialement alloués aux cinq projets du cycle de financement de 2010 dont les contrats ont été clôturés et constituent le solde impayé de ces contrats au FIDC ;
7. Reconnaît les progrès réalisés dans la mise en œuvre globale des recommandations d'IOS et encourage le Secrétariat à poursuivre son travail sur la mise en œuvre des recommandations ;
8. Prend note des incidences financières de la mise en œuvre des recommandations d'IOS en 2015 portant sur le cadre de gestion basée sur les résultats et la plate-forme de gestion des connaissances et demande aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires en vue de mettre pleinement en œuvre ces recommandations ;
9. Demande au Secrétariat de lui faire rapport sur la mise en œuvre du FIDC et l'état révisé des recommandations d'IOS lors de sa neuvième session ordinaire ;
10. Encourage les Parties à soutenir le renforcement du Secrétariat via la nomination d'un expert associé ou le détachement de personnel afin de collaborer à la mise en œuvre du FIDC.

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe I : liste des demandes de financement recommandées par le groupe d'experts du FIDC au Comité pour le cinquième cycle de financement du FIDC

Annexe II : fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le cinquième cycle de financement du FIDC

Annexe III : état de mise en œuvre des recommandations d'IOS

Annexe IV : cadre de gestion basée sur les résultats du FIDC

**Annex I: List of funding requests recommended by the IFCD Panel of Expert to the Committee for the fifth funding cycle of the IFCD**  
**Annexe I : Liste des demandes de financement recommandées par le groupe d'experts du FIDC au Comité pour le cinquième cycle de financement du FIDC**

Score / Points	Beneficiary countries / Pays bénéficiaires	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Applicant / Demandeur	Title of project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)	Recommended amount / Montant recommandé (US\$)	Applicant's co-financing / Co-financement des demandeurs	Decision by the Committee / Décision du Comité (US\$)
36	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Mozambique, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie	OING	041	International Music Council	Aider la jeunesse africaine à exploiter le potentiel du secteur musical.	98 756	<b>98 756</b>	167 276	
35	Cambodge	ONG	040	Phare Ponleu Selpak	Bâtir une industrie des arts du spectacle durable au Cambodge.	100 000	<b>100 000</b>	907 334	
34	Serbie	ONG	131	Creative Economy Group	Renforcer les capacités institutionnelles locales et régionales en vue d'élaborer des politiques concernant les industries culturelles en Serbie.	64 655	<b>64 655</b>	15 000	
34	Tchad	ONG	054	Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie - RECAF	« Jeunesse émergente » : renforcer la coopération sous-régionale et promouvoir les jeunes talents dans le secteur musical africain.	90 643	<b>57 007</b>	9 000	
33	Maroc	ONG	075	Association Racines	Élaborer une politique efficace pour la promotion des industries culturelles au Maroc.	98 400	<b>98 400</b>	102 000	

32	<b>Mexique</b>	ONG	078	Germinalia A.C.	Promouvoir la participation des jeunes au sein des industries de l'édition et de la musique au Mexique.	100 000	<b>100 000</b>	106 900	
32	<b>Uruguay</b>	Partie	126	Direction nationale de la Culture, Ministère de l'Éducation et de la Culture	Encourager une participation active des groupes vulnérables dans le secteur créatif en Uruguay.	99 600	<b>99 600</b>	78 820	
<b><u>Total recommended amount / Montant total recommandé :</u></b>							<b>618 418</b>		

**Total amount available for funding of project and total recommended amount /  
Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé**

<b>Catégorie</b>	<b>Montant en \$ US</b>
Total amount available for funding of projects / Montant total disponible pour le financement des projets	<b>624 296</b>
Total recommended amount for projects / Montant total recommandé pour les projets	<b>618 418</b>

**Annexe II : fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le  
cinquième cycle de financement du FIDC**

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaires	Projet N°	Demandeur
36	Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Kenya, Malawi, Mozambique et République-Unie de Tanzanie	041	International Music Council (OING)

<b>Titre du projet</b>	Aider la jeunesse africaine à exploiter le potentiel du secteur musical.
<b>Durée du projet</b>	Mars 2015 – décembre 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à faire de l'industrie musicale africaine un secteur fonctionnel et viable par le biais de l'offre de cours de gestion culturelle, de programmes de stages à destination des jeunes musiciens professionnels au Cameroun, au Congo, en Côte-d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie.
<b>Bref résumé (§ 19.1)</b>	L'International Music Council (IMC), organisation internationale à but non lucratif qui cherche à rendre la musique accessible à tous, propose de renforcer la position des jeunes musiciens professionnels et de promouvoir la coopération Sud-Sud via : 1) la mise en place de programmes de stages dans le cursus des établissements d'enseignement supérieur africains et 2) l'offre de cours de gestion culturelle et de stages visant à améliorer l'employabilité des jeunes professionnels africains sur le marché de la musique.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de programmes de stage de longue et de courte durée et autonomisation des participants : cinq étudiants de musique africains issus d'établissements d'enseignement supérieur, dont trois jeunes femmes, effectueront des stages dans des organisations de festivals de musique et 30 étudiants en musique et/ou gestion culturelle participeront à des stages semblables de plus courte durée. L'IMC s'associera à différentes organisations d'Afrique spécialisées dans le secteur de la musique africaine pour organiser les programmes de stage. Les activités du projet devraient avoir un impact direct sur plus de 250 personnes, étudiants et personnel universitaire inclus. De la même manière, plus de 5 000 personnes et leurs communautés bénéficieront de ce projet.</li> <li>• 60 jeunes musiciens africains, dont 20 femmes, reçoivent une formation qui favorise leur participation au sein du marché musical local, national et international. L'IMC offrira des cours de gestion culturelle et renforcera les connaissances théoriques et pratiques des participants concernant le marché de la musique africaine.</li> <li>• Six jeunes professionnels africains, dont trois femmes, bénéficient d'opportunités de travail dans le secteur de la musique grâce au développement de leurs compétences professionnelles. L'IMC mettra en place des programmes de stage de deux mois afin de développer leurs compétences professionnelles dans les domaines suivants de l'organisation de festivals : programmation artistique, gestion scénique, ingénierie du son, éclairage et design, presse, marketing, levée de fonds, réseautage, logistique et gestion des talents.</li> </ul>

<p><b>Montant recommandé en \$ US</b></p>	<p>98 756</p>
<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b>  (§ 19.3)</p>	<p>L'IMC mettra en place un système de responsabilité comptable performant tenant compte des règles de dépense du FIDC et d'autres donateurs, ainsi que des règles internes de l'IMC. Un responsable financier sera chargé de la gestion continue des liquidités et autres actifs, dans le respect des procédures et normes comptables de l'IMC. Les fonds du projet seront audités une fois toutes les activités du projet achevées.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b>  (§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue au développement de l'industrie musicale africaine : grâce à des activités de renforcement des capacités comprenant des cours de gestion culturelle et des stages pour les jeunes musiciens professionnels, mais aussi à la mise en place de programmes de stage dans les cursus des universités, l'IMC veillera à ce qu'une plus grande diversité de biens et services culturels aient accès au marché.</li> <li>• Renforce les capacités professionnelles des jeunes participants hommes et femmes d'une façon égalitaire et améliore la participation et la collaboration au sein de l'industrie musicale : les étudiants recevront une initiation aux compétences professionnelles du domaine de l'organisation de festivals et recevront les ressources nécessaires pour contribuer à l'industrie musicale en Afrique et la soutenir.</li> <li>• Fait la promotion de la coopération Sud-Sud en Afrique : les participants aux différentes activités de renforcement des capacités effectueront des stages dans des festivals ou des instituts d'un autre pays africain que leur pays d'origine. De nouveaux réseaux seront alors créés et la coopération régionale sera renforcée.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b>  (§ 19.5)</p>	<p>L'IMC, ONG internationale bénéficiant d'un partenariat officiel avec l'UNESCO, possède une expérience approfondie en gestion de projets, y compris de projets financés par de grands donateurs internationaux.</p> <p>Le demandeur possède une bonne connaissance du domaine de la gestion musicale en Afrique et a conclu de solides partenariats avec les festivals locaux qui accueilleront des stagiaires.</p>
<p><b>Durabilité</b>  (§ 19.6)</p>	<p>Le projet s'inscrit dans le programme de développement de la musique africaine actuellement mis en œuvre sur une période de trois ans par l'IMC, qui bénéficie de diverses sources de financement d'organisations telles que l'International Music Council, l'Union européenne, Music Crossroads Malawi, entre autres. Cet aspect favorisera certainement la durabilité des résultats du projet.</p> <p>En outre, l'IMC s'associera à différentes organisations africaines afin d'assurer la réussite du projet. Celles-ci incluent notamment les Music Crossroads Academies, la Technical University Kenya, l'African Music Council et l'INSAAC, entre autres institutions.</p> <p>Les programmes de stage seront également intégrés dans le cursus des universités afin de favoriser un impact du projet sur le long terme.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b>  (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car celui-ci favorise une coopération Sud-Sud active dans le secteur musical en Afrique et démontre un fort potentiel d'impact positif sur le secteur musical dans un grand nombre de pays africains.</p> <p>Le projet vise à avoir un impact tant au niveau individuel qu'institutionnel par l'intégration de programmes de stage dans le cursus des universités. De plus, son potentiel de création de réseaux et de partenariats durables à travers l'Afrique favorisera un impact à long terme du projet.</p>

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
35	Cambodge	040	Phare Ponleu Selpak (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Bâtir une industrie des arts du spectacle durable au Cambodge.
<b>Durée du projet</b>	Mars 2015 – février 2017.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à soutenir la diversité et la vitalité de l'industrie des arts du spectacle au Cambodge par l'intermédiaire d'interventions de renforcement des capacités.
<b>Bref résumé (§ 19.1)</b>	Phare Ponleu Selpak (PPS), organisation non gouvernementale cherchant à offrir un environnement éducatif et créatif qui permette aux jeunes d'accéder à une formation artistique de qualité et de bénéficier d'un soutien scolaire et social, propose de renforcer l'industrie des arts du spectacle via : 1) le renforcement des capacités d'enseignement et de formation d'un minimum de sept centres de formation des arts du spectacle ; 2) l'offre d'un éventail complet de compétences à plus de 350 artistes du spectacle, opérateurs culturels et administrateurs d'activités artistiques ; et 3) la promotion de l'employabilité et de l'entrepreneuriat culturels parmi près de 800 professionnels de la culture.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités d'enseignement et de formation d'un minimum de sept centres de formation des arts du spectacle sont renforcées : PPS animera des ateliers de perfectionnement en danse contemporaine, musique, théâtre et cirque pour les professeurs d'art qui travaillent dans des centres d'arts du spectacle des villes de Battambang, Phnom Penh et Siem Reap.</li> <li>• Les compétences de plus de 360 artistes du spectacle, opérateurs culturels et administrateurs d'activités artistiques sont renforcées : les participants assisteront à des ateliers de gestion culturelle, commerciale et scénique, de scénographie, de gestion des lumières et du son ainsi que de communication et de marketing.</li> <li>• Plus de 800 professionnels de la culture, dont au moins 40 % de femmes, sont accompagnés dans le développement de leurs entreprises culturelles et l'accès au marché de l'emploi : PPS forme les participants à l'encadrement, la gestion culturelle et la communication. De plus, des activités de sensibilisation aux perspectives d'emploi offertes par le secteur des arts du spectacle seront organisées pour au moins 1 000 lycéens. Le projet cherche également à conclure des partenariats public-privé, organiser des activités de réseautage et mettre sur pied un programme de résidence d'artistes à Battambang.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	100 000
<b>Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)</b>	Phare Ponleu Selpak fera intervenir un comptable à temps plein chargé de la responsabilité comptable du projet. En outre, l'organisation fera aussi appel à des comptables à temps partiel travaillant pour des organisations partenaires.



<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : grâce à l'offre d'une formation en gestion culturelle, communication et marketing, ce projet renforcera les compétences des artistes du spectacle, opérateurs culturels et administrateurs d'activités artistiques au Cambodge, favorisera la génération de revenus et soulignera l'importance du lien existant entre culture et développement.</li> <li>• Accroît et favorise la participation active de nouveaux acteurs dans l'industrie des arts du spectacle : le projet fait la promotion d'une participation active des jeunes en situation vulnérable dans le secteur des arts du spectacle et offre aux femmes comme aux hommes une égalité des chances face au développement de leurs carrières professionnelles.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Le demandeur a fait ses preuves et tire parti d'un système bien organisé déjà opérationnel. Les difficultés sont identifiées et les méthodologies envisagées afin d'y répondre sont significatives, opportunes et convaincantes. L'échéancier est réaliste et cohérent par rapport aux activités planifiées.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet tirera parti de plusieurs partenariats établis avec différentes organisations, dont Phare Performing Social Enterprise, Cambodian Living Arts, Chantiers-École de Formation Professionnelle et Krousar Thmey. Le projet s'appuie également sur des partenariats à l'étranger, notamment via une collaboration potentielle avec PETA (Philippine Educational Theatre Association), et souhaite bénéficier d'autres partenariats existants avec différents acteurs établis en Allemagne, Espagne et France.</p> <p>En outre, le projet s'inscrit lui-même dans un effort de longue durée. Il bénéficie d'un financement notable de l'Union européenne (805 867 \$ US) ainsi que d'un autofinancement (101 466 \$ US).</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car celui-ci remplit les objectifs du FIDC, en particulier en termes de renforcement des capacités. De plus, il promeut l'égalité des genres ainsi que la participation de différents groupes sociaux.</p> <p>Le demandeur présente également toutes les garanties quant aux capacités et compétences nécessaires pour mener les activités proposées.</p>

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
34	Serbie	131	Creative Economy Group (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Renforcer les capacités institutionnelles locales et régionales en vue d'élaborer des politiques concernant les industries culturelles en Serbie.
<b>Durée du projet</b>	Avril 2015 – décembre 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à élaborer des politiques culturelles fondées sur des données factuelles qui influent directement sur la création, la production et la distribution de différents biens, services et activités culturels, ainsi que sur l'accès à ceux-ci, à l'échelle locale et régionale en Serbie.
<b>Bref résumé (§ 19.1)</b>	Creative Economy Group, organisation à but non lucratif engagée en faveur de la promotion des industries culturelles et créatives dans les Balkans occidentaux, propose : 1) d'éditer un manuel politique pour le développement des industries culturelles et créatives locales ainsi qu'un livre blanc sur les bonnes pratiques concernant le processus d'élaboration de politiques participatives à l'échelle locale ; 2) de renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des décideurs locaux et régionaux en vue d'élaborer des politiques culturelles ; 3) de favoriser l'adoption d'une politique pour le développement des industries culturelles dans la ville de Pirot ; et 4) de sensibiliser les acteurs de tous les secteurs concernés aux résultats du projet.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 exemplaires d'un manuel politique pour le développement des industries culturelles et créatives locales ainsi qu'un livre blanc sur les bonnes pratiques concernant le processus d'élaboration de politiques participatives à l'échelle locale sont édités et distribués : les deux publications seront distribuées en ligne et sur papier parmi les autorités locales de plus de 1 000 communes serbes.</li> <li>• Les capacités de 50 autorités, décideurs et autres acteurs locaux et régionaux concernés par le développement des industries culturelles sont renforcées : quatre sessions de formation de deux jours seront organisées pour 50 représentants de 15 communes, un organisme de développement régional et plusieurs ONG en Serbie.</li> <li>• Une politique culturelle pour le développement des industries culturelles dans la ville de Pirot est créée et adoptée : Creative Economy Group organisera plusieurs réunions de consultation avec des acteurs clés afin d'élaborer une étude technique sur les impacts socio-économiques des industries culturelles à Pirot, qui contribuera à la politique culturelle locale à venir. L'étude inclura une analyse du financement culturel, de la gouvernance culturelle, de la participation culturelle, de la coopération internationale, ainsi qu'un plan d'action.</li> <li>• 100 acteurs des industries culturelles sont sensibilisés aux résultats du projet : Creative Economy Group organisera une conférence au cours de laquelle le manuel politique et le livre blanc seront présentés. En outre, une session de réseautage sera organisée en vue de favoriser le partage d'informations entre les représentants des secteurs public, privé et de la société civile.</li> </ul>

<b>Montant recommandé en \$ US</b>	64 655
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b>  <b>(§ 19.3)</b>	La gestion financière et la responsabilité comptable seront assurées par un responsable financier, qui surveillera les activités du projet et rendra des comptes au Directeur et au Conseil de gestion de Creative Economy Group.
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b>  <b>(§ 19.4 et 19.8)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la mise en œuvre de politiques culturelles plus éclairées afin de promouvoir le développement des industries culturelles de Serbie : la production d'un manuel politique et d'un livre blanc, ainsi que l'organisation d'un certain nombre d'ateliers de renforcement des capacités sont indispensables pour permettre des interventions politiques efficaces en vue de développer un secteur compétitif et dynamique d'industries culturelles et créatives locales.</li> <li>• Encourage le dialogue et favorise la coopération : le partage d'informations et d'expériences entre les acteurs prépondérants améliorera la bonne gouvernance dans le secteur des industries culturelles et créatives à l'échelle locale et régionale.</li> </ul>
<b>Faisabilité et modalités d'exécution</b>  <b>(§ 19.5)</b>	<p>Les résultats obtenus par les activités du demandeur dans le passé confirment sa capacité à assurer une mise en œuvre efficace et réussie du projet.</p> <p>Les activités répondent efficacement aux problèmes. Outre les ateliers de formation et l'élaboration d'une politique culturelle, de nombreuses activités permettront d'accroître le nombre de bénéficiaires potentiels. De plus, l'échéancier est cohérent par rapport aux activités.</p>
<b>Durabilité</b>  <b>(§ 19.6)</b>	<p>La mise en œuvre des projets inclut des partenariats stratégiques de différents secteurs, notamment avec des autorités publiques, des universités, des ONG et le secteur privé. L'équipe du projet est composée de professionnels de haut niveau disposant d'une solide expérience. Cet aspect contribuera à obtenir des résultats durables sur le long terme et à garantir un impact du projet.</p>
<b>Commentaires des évaluateurs</b>  <b>(§ 19.7)</b>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car les résultats attendus et les activités prévues aboutiront à des résultats concrets : l'élaboration et l'adoption d'une politique culturelle à Pirot.</p> <p>En outre, les objectifs de ce projet sont entièrement alignés sur ceux du FIDC. Le projet a un fort potentiel en matière de génération de résultats probants à l'égard du développement des capacités pour l'élaboration d'une politique culturelle : en effet, il formera les décideurs à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et actions efficaces pour le développement des industries culturelles.</p>

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
34	Tchad	054	Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie - RECAF (ONG)

<b>Titre du projet</b>	« Jeunesse émergente » : renforcer la coopération sous-régionale et promouvoir les jeunes talents dans le secteur musical africain.
<b>Durée du projet</b>	Avril 2015 – octobre 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à donner à la jeunesse tchadienne les moyens d'agir en renforçant ses compétences créatives et techniques et en favorisant la coopération parmi les jeunes talents du Cameroun, du Gabon, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad grâce à des activités de réseau.
<b>Bref résumé</b> <b>(§ 19.1)</b>	Le Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie (RECAF), organisation non gouvernementale qui se consacre à l'amélioration des perspectives éducatives et artistiques de la jeunesse tchadienne, propose de promouvoir la coopération et la participation des jeunes au sein de l'industrie musicale via : 1) l'organisation d'activités de renforcement des capacités et la mise en place de programmes de résidence pour 13 jeunes artistes issus de quatre pays africains ; et 2) l'organisation de réunions professionnelles avec différents acteurs de l'industrie musicale provenant de six pays africains.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> <b>(§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'autonomisation de 13 jeunes artistes africains sera renforcée : pendant un mois, 10 artistes tchadiens recevront une formation en technique vocale et en gestion du son et des lumières à l'Espace de Création et d'Accompagnement Musical et à l'Institut Français de N'Djamena. En outre, les 10 artistes tchadiens seront rejoints par trois artistes du Cameroun, du Congo et du Gabon qui participeront à un programme de résidence en vue de renforcer leurs capacités créatives. Une fois les ateliers et le programme de résidence terminés, un morceau de musique collectif original sera présenté au festival NdjamVi et un album composé de huit titres sera enregistré et mis en vente. Les bénéfices seront distribués à tous les artistes impliqués.</li> <li>• Renforcement de la coopération entre les professionnels du secteur musical africain : une réunion destinée à plus de 50 autorités publiques, artistes, directeurs de festivals, responsables culturels, producteurs et journalistes sera organisée afin de favoriser les collaborations, la création de réseaux et l'accès aux marchés régionaux.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	57 007
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> <b>(§ 19.3)</b>	Le RECAF recrutera un assistant financier et administratif chargé de superviser les finances du projet. Conformément aux règlements de l'organisation, toute dépense supérieure à 3 000 \$ US sera contrôlée par le conseil administratif du RECAF.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue au renforcement de l'industrie musicale africaine : via l'animation d'ateliers de renforcement des capacités et des activités de réseautage visant à favoriser la participation active des jeunes dans l'industrie musicale africaine, le RECAF veille à ce qu'une plus grande diversité de biens et services culturels aient accès au marché.</li> <li>• Favorise l'échange d'informations stratégiques sur le secteur musical sous-régional : par l'intermédiaire d'une réunion organisée avec les parties prenantes, le projet révélera des informations pertinentes sur le secteur musical de plusieurs pays africains à destination d'un large éventail d'acteurs.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Malgré leur nombre, les jeunes du Cameroun, de la République centrafricaine, du Tchad, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Gabon, notamment ceux issus de communautés défavorisées, rencontrent encore des difficultés pour jouer un rôle actif dans les industries culturelles en raison du manque de formation et de perspectives éducatives. Cette proposition de projet constitue une initiative précieuse pour offrir aux jeunes hommes et femmes les compétences et perspectives nécessaires pour générer des revenus et créer des emplois via les industries culturelles.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet est bien intégré avec les autres activités du chef de projet, dont le festival N'DjamVi. Les rôles des différents acteurs sont clairement définis et les partenaires (essentiellement des formateurs et directeurs de festivals de la région) sont identifiés et participent pleinement aux activités du projet.</p> <p>En outre, le festival N'DjamVi garantira la durabilité des résultats attendus du projet en offrant un cadre propice à la diffusion et la promotion des œuvres des participants.</p> <p>L'objectif du projet à long terme est de favoriser la coopération Sud-Sud sous-régionale. Cet aspect du projet garantit sa durabilité.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car celui-ci offre les outils et ressources nécessaires pour permettre aux jeunes de se construire une future carrière dans l'industrie musicale. Les résultats attendus sont mesurables et remplissent les objectifs du FIDC à de nombreux égards (renforcement des capacités, création de réseaux et autonomisation des jeunes).</p> <p>En outre, le demandeur a tenu compte des recommandations que le groupe d'experts du FIDC avait formulées sur une proposition de projet soumise lors d'un précédent appel à demandes de financement du FIDC et les a incluses dans cette proposition.</p> <p>Les évaluateurs ont recommandé une réduction du budget (57 007 \$ US au lieu de 90 643 \$ US) de 33 636 \$ US correspondant à la composante radio du projet. Les évaluateurs considèrent que cette composante n'a pas sa place dans le projet car elle a très peu de chances d'être viable sur le long terme.</p>

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
33	Maroc	075	Association Racines (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Élaborer une politique efficace pour la promotion des industries culturelles au Maroc.
<b>Durée du projet</b>	Avril 2015 – novembre 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à favoriser le développement humain, économique et social du Maroc via la création d'une cartographie des industries culturelles nationales pouvant guider efficacement l'élaboration de politiques.
<b>Bref résumé (§ 19.1)</b>	L'Association Racines, organisation non gouvernementale qui s'engage en faveur de l'intégration de la culture au sein des politiques de développement au Maroc et en Afrique, propose d'actualiser et de mettre en œuvre une politique culturelle nationale au Maroc via : 1) la cartographie des pratiques et infrastructures culturelles au Maroc ; 2) la poursuite du développement d'un outil en ligne permettant de partager les résultats de l'exercice de cartographie ; et 3) l'analyse des résultats de l'exercice de cartographie et la rédaction de recommandations en matière de politique.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les industries culturelles du Maroc sont cartographiées et analysées : un questionnaire sera créé en vue d'identifier les pratiques culturelles de la population ainsi que les structures et infrastructures culturelles au Maroc.</li> <li>• Un outil permettant de diffuser les résultats de l'exercice de cartographie a été développé et mis en ligne : l'outil, accompagné d'informations pertinentes sur les industries culturelles locales, sera accessible sur le site web <a href="http://www.artmap.ma">www.artmap.ma</a>.</li> <li>• Les résultats de l'exercice de cartographie sont analysés et des recommandations en matière de politique sont formulées : l'Association Racines organisera plusieurs réunions avec un grand nombre d'acteurs, notamment des représentants de plusieurs ministères, autorités locales, organisations de la société civile et praticiens culturels, afin d'analyser les résultats de l'exercice de cartographie et de rédiger des recommandations qui contribueront à l'élaboration de futures politiques dans le domaine des industries culturelles. Ces recommandations seront présentées au cours des « 2<sup>èmes</sup> États Généraux de la Culture » en novembre 2016.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	98 400
<b>Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)</b>	L'Association Racines dispose déjà d'un comptable chargé de superviser les comptes de l'ONG tous les mois et de soumettre un rapport annuel. Le rapport annuel de l'organisation est audité par un comptable agréé. Le comptable de l'organisation gèrera les finances du projet.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la création d'une politique culturelle fondée sur des données factuelles au Maroc : l'exercice de cartographie et la formulation de recommandations destinées aux décideurs culturels sont deux aspects essentiels de la mise en œuvre d'une politique culturelle efficace au Maroc.</li> <li>• Encourage le partage des informations et la transparence : la publication et la diffusion des résultats de l'exercice de cartographique devraient révéler des informations précieuses sur la structure économique et les dynamiques des industries culturelles au Maroc, qui étaient jusqu'à présent inexplorées.</li> <li>• Favorise la coopération et les partenariats entre les acteurs gouvernementaux et de la société civile au sein des industries culturelles : la participation et l'implication d'un large éventail d'acteurs de tous les secteurs soulignent l'approche inclusive du projet et renforcent le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Les objectifs du projet sont clairement exprimés et réalisables dans le délai et le cadre budgétaire proposés.</p> <p>En outre, l'étude cartographique de l'Association Racines sera la première de son genre à être réalisée au Maroc. Elle répond ainsi à un besoin manifeste de mise en œuvre d'une politique culturelle.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet s'appuie sur un programme existant intitulé « États Généraux de la Culture au Maroc » qui réalise des études sur la gouvernance de la culture, la professionnalisation du secteur culturel et la diversité culturelle au Maroc. Ce projet vise à compléter ce travail et à le transposer pour mettre en œuvre une politique culturelle.</p> <p>Le projet impliquera un large éventail d'acteurs, des décideurs aux praticiens de la culture. Cet aspect contribuera à obtenir des résultats durables et à garantir des impacts efficaces sur le long terme.</p> <p>Le projet de l'Association Racines est cofinancé par le Ministère de la Culture et la Fondation Heinrich Böll, augmentant ainsi son potentiel d'efficacité et de durabilité.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé le soutien de ce projet car celui-ci aboutira à l'adoption et/ou au renforcement de politiques culturelles au Maroc, ce qui coïncide manifestement avec les priorités du FIDC.</p> <p>Le projet contribue également à la coopération intersectorielle grâce à la participation active de tous les acteurs au projet. Le demandeur présente également toutes les garanties quant aux capacités et compétences nécessaires pour mener les activités proposées.</p>



**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32	Mexique	078	Germinalia A.C. ONG

<b>Titre du projet</b>	Promouvoir la participation des jeunes au sein des industries de l'édition et de la musique au Mexique.
<b>Durée du projet</b>	Mars 2015 – mars 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à donner les moyens d'agir à 600 habitants de San Cristóbal de las Casas au Chiapas, Mexique, en développant et en renforçant leurs compétences créatives et entrepreneuriales.
<b>Bref résumé</b> (§ 19.1)	Germinalia A.C., organisation non gouvernementale qui favorise la promotion, le développement et l'accompagnement d'actions participatives créatives pour les jeunes défavorisés du Mexique, propose de renforcer les capacités de 500 jeunes et de 100 adultes via : 1) l'animation d'ateliers de renforcement des capacités afin de développer leurs compétences créatives et entrepreneuriales dans le secteur de l'édition et de la musique ; et 2) la création de la boutique physique et en ligne du centre culturel El Ingenio permettant aux bénéficiaires de vendre leurs créations culturelles.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences et capacités de 500 jeunes et 100 adultes du Chiapas au Mexique sont développées et renforcées : les participants prendront part à des ateliers de développement des compétences suivants au sein du centre culturel El Ingenio : lecture et écriture créative, création musicale et développement de projets créatifs.</li> <li>• La plate-forme de vente et de distribution d'El Ingenio est créée : une boutique physique et en ligne, accessible à l'adresse <a href="http://www.elingenio.mx">www.elingenio.mx</a>, sera créée afin de vendre au moins 20 produits originaux dont la création, la promotion et la vente sont assurées par 18 jeunes. Les participants des ateliers de développement des compétences prendront part à des ateliers de production pour la fabrication et le test de produits tels que des enregistrements musicaux et des ouvrages.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	100 000
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)	Le département financier de Germinalia A.C. est dirigé par un responsable financier à temps plein chargé de veiller à la solidité des opérations financières. L'ONG fait également appel à un comptable indépendant qui vérifie l'information financière et supervise les audits externes réalisés chaque année en raison de son statut d'exonération fiscale.
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue au développement des industries mexicaines de l'édition et de la musique : en renforçant les capacités des jeunes et des adultes et en leur donnant la possibilité de vendre leur travail, le centre culturel El Ingenio permettra aux participants d'avoir accès au marché local et d'en tirer des revenus.</li> </ul>



<p><b>FIDC</b> <b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroît et favorise la participation active de nouveaux acteurs au sein des industries culturelles : les jeunes défavorisés du Chiapas, au Mexique, auront accès à la production et à la distribution de biens culturels.</li> <li>• Renforce les capacités professionnelles du secteur culturel : en bénéficiant d'une formation en production culturelle, les participants disposeront des compétences et outils nécessaires pour avoir accès aux industries culturelles locales.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b> <b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Le centre culturel El Ingenio jouit d'une bonne réputation dans la région du Chiapas, qui lui a permis de conclure d'importants partenariats avec des universités publiques ainsi que des institutions publiques et privées, par l'intermédiaire desquels les jeunes participent activement à la mise en œuvre du projet.</p> <p>La méthodologie présentée est pertinente car le projet impliquera activement les jeunes du Chiapas. En outre, toutes les activités du projet prennent directement leurs besoins en considération.</p>
<p><b>Durabilité</b> <b>(§ 19.6)</b></p>	<p>La diversité de financement de ce projet favorise sa durabilité. Le centre culturel El Ingenio bénéficiera de différents partenariats conclus avec des gouvernements locaux, nationaux et fédéraux, des entreprises privées, des ONG nationales et internationales, des universités et des agences de développement, notamment le Conseil national pour la culture (CONACULTA) et Editorial Algarabía. En outre, le projet s'appuie sur d'importantes perspectives de cofinancement de différentes organisations, dont Compartamos Banco, la Fondation Ford et DIF Chiapas.</p> <p>La création d'une boutique en ligne et physique contribue à la durabilité de ce projet. Les jeunes acquerront non seulement de nouvelles compétences, mais pourront également s'épanouir professionnellement et tirer des revenus de la vente de leurs produits.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b> <b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car celui-ci remplit les objectifs du FIDC, en particulier en termes de renforcement des capacités et de promotion de la participation des jeunes.</p> <p>Le demandeur présente également toutes les garanties quant aux capacités et compétences nécessaires pour mener les activités proposées.</p>

**Projet recommandé par le groupe d'experts du FIDC**

Points	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32	Uruguay	126	Direction nationale de la Culture, Ministère de l'Éducation et de la Culture (Partie)

<b>Titre du projet</b>	Encourager une participation active des groupes vulnérables dans le secteur créatif en Uruguay.
<b>Durée du projet</b>	Mars 2015 – novembre 2016.
<b>Objectif</b>	Le projet vise à promouvoir la participation de groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, etc., , au sein du secteur créatif uruguayen grâce au renforcement de 14 Fabriques culturelles et à la mise en œuvre d'activités de développement des compétences et de réseau.
<b>Bref résumé</b> <b>(§ 19.1)</b>	La Direction nationale de la Culture, département responsable du développement culturel sur l'ensemble du territoire national pour le Ministère de l'Éducation et de la Culture, propose d'aider les groupes vulnérables et de renforcer 14 Fabriques culturelles via : 1) l'organisation de cours de gestion culturelle ; 2) le développement de plans marketing et la création d'incubateurs culturels au sein de cinq Fabriques culturelles au minimum ; 3) des activités de création de réseau ; et 4) le lancement de nouvelles gammes de produits.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> <b>(§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences de 228 participants issus de 14 Fabriques culturelles à travers l'Uruguay sont renforcées : chaque participant sera formé à la gestion d'entreprise, au marketing et à la communication.</li> <li>• Cinq Fabriques culturelles sont davantage développées : des plans d'entreprise, de communication et de marketing seront élaborés au sein de cinq Fabriques culturelles où seront établis les incubateurs culturels.</li> <li>• Les réseaux existant entre les 14 Fabriques culturelles et au moins trois circuits de distribution du secteur créatif sont renforcés : les stagiaires des Fabriques culturelles assisteront à des salons locaux et internationaux afin de développer un portefeuille de clients et de commercialiser leurs produits.</li> <li>• De nouveaux produits culturels innovants sont fabriqués et commercialisés : une étude de produits sera réalisée et des machines seront achetées en vue de lancer de nouveaux produits au sein de trois Fabriques culturelles.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	99 600
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> <b>(§ 19.3)</b>	Pour la gestion des frais financiers, le Ministère de l'Éducation et de la Culture mettra en place un système performant de responsabilité comptable, notamment en recrutant un comptable financier. Les fonds du projet seront audités une fois le projet mené à bien.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue au développement du secteur créatif uruguayen : grâce au renforcement des Fabriques culturelles, à l'apport de compétences commerciales et au développement des réseaux, la Direction nationale de la Culture permettra aux participants d'accéder au marché et de générer des revenus.</li> <li>• Accroît et favorise la participation active de nouveaux acteurs au sein des industries culturelles : les groupes vulnérables du pays, notamment les jeunes, les femmes, etc., auront accès à la production et à la distribution de biens culturels tout en stimulant la cohésion sociale et en développant leur estime de soi.</li> <li>• Renforce les capacités professionnelles du secteur créatif : en assistant à des cours de gestion culturelle, les participants disposeront des compétences et outils nécessaires pour jouer un rôle dans les industries culturelles locales.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Le demandeur possède de solides capacités organisationnelles qui contribueront à la bonne mise en œuvre du projet. Les partenariats du projet font appel à plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le personnel du projet est expérimenté et compétent. De plus, le demandeur dispose d'une solide expérience dans l'organisation d'activités similaires. Le projet proposé est d'ailleurs la suite d'un programme existant lancé en 2008.</p> <p>La méthodologie présentée est pertinente car le projet cible une collaboration directe avec différentes communautés. En outre, toutes les activités du projet tiennent directement compte de leurs besoins.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Ce projet complète les politiques relatives aux industries culturelles actuellement mises en œuvre par le gouvernement uruguayen. Il complète et accompagne ainsi les mesures du gouvernement en ciblant des groupes vulnérables. Les Fabriques culturelles sont au cœur de la politique culturelle uruguayenne.</p> <p>En créant des partenariats solides avec d'autres autorités publiques, organisations de la société civile et sociétés privées, les Fabriques culturelles augmentent les effets potentiels à long terme du projet.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent le financement de ce projet car celui-ci intervient dans le cadre d'une approche globale, en ciblant toutes les étapes de la chaîne de valeur culturelle (création, production, distribution et participation) et en favorisant la coopération entre les autorités publiques, la société civile et les entrepreneurs culturels.</p> <p>En outre, ce projet offre les outils et ressources nécessaires pour permettre aux groupes vulnérables de se construire une carrière au sein du secteur créatif local.</p>

**Annexe III : état de mise en œuvre des recommandations d'IOS**

Recommandations	État de mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 1 :</b> Continuer à participer au Groupe de liaison des Conventions culturelles (GLCC) afin d'harmoniser les procédures des différents fonds de l'UNESCO, d'accroître les synergies et d'éviter les chevauchements au niveau du ciblage et du financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Secrétaire de la Convention participe aux réunions ordinaires du GLCC et l'équipe du FIDC assiste régulièrement aux réunions du sous-groupe de travail consacré à l'assistance internationale.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 2 :</b> Consulter le Conseil d'administration du Fonds international pour la promotion de la culture afin d'explorer les domaines potentiels de concurrence et de chevauchement et de mettre au point des stratégies en vue de les éviter. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du FIDC échange et communique régulièrement avec le Secrétariat du FIPC afin d'éviter le chevauchement des activités entre les deux Fonds.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 6 :</b> Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. (On trouvera dans les paragraphes précédents des suggestions quant à la manière d'adopter une approche plus stratégique lors de la sélection des projets à financer.) Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les considérations stratégiques ont été intégrées aux Orientations et sont actuellement mises en œuvre.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 7 :</b> Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre GBR, qui inclut les résultats, les objectifs à court et à long terme, les échéanciers et les indicateurs, a été intégré aux mécanismes de gestion du FIDC, à savoir le Formulaire d'évaluation révisé, les Guides de présélection et d'évaluation et le site web du FIDC, et sera développé à l'occasion du prochain appel à demandes de financement du FIDC.</li> </ul> <p>Le Secrétariat a procédé au développement initial d'une base de référence en vue de rassembler des données homogènes et comparables en procédant à l'analyse et aux suivis rétrospectifs de tous les projets financés menés à bien. Une base de données en ligne sera</p>

	développée au sein de la Plate-forme du FIDC afin de collecter, d'analyser et de communiquer les résultats de cet exercice.
<p><b>Recommandation n° 8 :</b> Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité a adopté une stratégie de levée de fonds pour le FIDC au cours de sa sixième session ordinaire. Une demande de fonds a été faite pour la poursuite de la mise en œuvre de sa seconde phase en 2015 (projet de Décision 8.IGC 9 paragraphe 4).</li> <li>• Le Secrétariat met actuellement en œuvre la stratégie de levée de fonds par le biais de plusieurs actions de communication, notamment l'élaboration d'une liste de donateurs potentiels du secteur privé et la production et la distribution de récits multimédias, de mises à jour électroniques et d'une brochure.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 12 :</b> Travailler avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du FIDC maintient des échanges et des communications régulières avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO afin d'assurer une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 13 :</b> Accorder une importance particulière à la durabilité des projets. Ceci doit se faire lors de la sélection des projets à financer, puis dans le cadre du suivi ultérieur et au moment de l'examen des rapports. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouveaux mécanismes en ligne de contrôle et de suivi sont en cours de développement en vue d'aider les bénéficiaires à soumettre des rapports sur les résultats obtenus. De cette manière, les bénéficiaires d'un financement du FIDC pourront rendre compte de leurs succès et de leurs difficultés et partager des photos et du contenu audiovisuel via la Plate-forme en ligne du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 15 :</b> Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat met régulièrement à jour les informations relatives aux projets financés par le FIDC sur le site web : <a href="http://www.unesco.org/ifcd">http://www.unesco.org/ifcd</a>.</li> <li>• Le Secrétariat a produit cinq numéros de la mise à jour électronique et la troisième édition de la Brochure du FIDC (Document CE/14/8.IGC/INF.3) en 2014 afin de communiquer sur les principaux résultats et l'impact des projets du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 16 :</b> Dans le cadre de la future plateforme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances basés sur le web concernant le FIDC et la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ainsi que</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En novembre 2014, le Secrétariat a lancé le nouveau site web du FIDC (<a href="http://www.unesco.org/ifcd">http://www.unesco.org/ifcd</a>), l'une des pierres angulaires de la plate-forme de gestion des connaissances sur le web de la Convention.</li> <li>• En coopération avec l'unité ERI/DPI/WEB, les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter ont été utilisés pour promouvoir les principales activités, notamment le cinquième appel à demandes de financement en 2014.</li> </ul>

d'autres réseaux à cette fin. (Secrétariat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réseaux sociaux (Pinterest, Facebook, Twitter) sont régulièrement utilisés pour communiquer des messages importants et les récits des projets du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 19 :</b> Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des informations relatives au cinquième appel à demandes de financement ont été diffusées par le biais des bureaux hors Siège de l'UNESCO, des Commissions nationales, des points de contact nationaux des Parties à la Convention et des organisations de la société civile. Conformément aux recommandations du Secrétariat portant sur la publication des informations dans la langue du pays, les informations ont été dûment traduites en chinois et en portugais en collaboration avec les parties prenantes du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 20 :</b> Indiquer dans la communication avec les Commissions nationales et les candidats éventuels si les Commissions nationales sont autorisées à percevoir une quelconque redevance pour l'expédition des dossiers au FIDC ou pour tout autre service assuré dans ce contexte. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le cinquième appel à demandes de financement, ce point a été évoqué dans le courrier adressé aux Commissions nationales le 30 janvier 2014.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 22 :</b> Désigner dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des spécialistes des programmes culturels au sein des bureaux hors Siège de l'UNESCO concernés ont été désignés en qualité de points focaux du FIDC. L'équipe du FIDC maintient un contact régulier avec ces derniers et les met en copie de toute correspondance.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 23 :</b> Donner aux OING plus de directives sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat a continué à assister les OING en leur fournissant des informations plus directes et précises sur la procédure de demande pour les OING, notamment les lettres d'appui des gouvernements, pour le cinquième appel à demandes de financement.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 26 :</b> Pour éviter que des propositions se trouvent disqualifiées pour des motifs techniques mineurs ou pour l'absence de l'évaluation de la Commission nationale, demander les pièces manquantes à cette dernière plutôt que de disqualifier le projet. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat s'est coordonné avec les Commissions nationales en vue d'éviter de telles disqualifications au cours du cinquième appel à demandes de financement en 2014.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 28 :</b> Convoquer une réunion téléphonique collective avec l'ensemble des experts, lorsqu'ils ont fini d'évaluer les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des conférences téléphoniques ont été organisées avec les membres du groupe d'experts du FIDC suivant le lancement de l'appel à demandes de financement en janvier 2014 et après l'examen technique entrepris par le Secrétariat.</li> </ul>

<p>propositions de projet, pour débattre de leurs évaluations et de la réflexion dont elles sont issues. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les experts se sont rencontrés pour la première fois au Siège de l'UNESCO à Paris en juillet 2014 et les discussions en ligne se sont poursuivies tout au long du processus d'évaluation.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 31 :</b> Renforcer les capacités du Secrétariat du FIDC, afin qu'il puisse engager toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité du travail du FIDC et garantir ses performances futures (suivant les recommandations de ce rapport d'évaluation). (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis février 2013, le Secrétariat bénéficie d'un transfert interne (P2) au sein du Secteur de la culture à titre de seul professionnel travaillant actuellement à 100 % sur la mise en œuvre du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 32 :</b> Faire en sorte que toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programme 2010 du FIDC soient soumises et examinées, incluant les rapports descriptifs sur la mise en œuvre des projets ainsi que les rapports financiers détaillés accompagnés des justificatifs de dépenses originaux. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat contrôle la soumission de toutes les pièces contractuelles manquantes du cycle de programme 2010 du FIDC afin de procéder à la clôture administrative des contrats.</li> </ul> <p>En décembre 2014, les cinq contrats restants ont été officiellement clôturés et le Secrétariat demande au Comité de recrediter le solde impayé des contrats au FIDC.</p>
<p><b>Recommandation n° 33 :</b> Recouvrement des coûts : recouvrer tous les coûts directs d'administration, de suivi et de coordination supportés par le budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel, auprès du FIDC. (Secrétariat, CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour faire suite à la Décision 7.IGC 9, paragraphe 6, le Secrétariat a soumis au Comité une politique de recouvrement des coûts reposant sur les mêmes principes que les autres conventions culturelles au cours de sa huitième session ordinaire (du 9 au 11 décembre 2014).</li> </ul>

### Annexe IV : cadre de gestion basée sur les résultats du FIDC

